

Appui à l'opération métropolitaine bordelaise « Plantons 1 million d'arbres »

La Liaison Organique /
Préfiguration du secteur sud

étude

Septembre 2025



Le sud de la Liaison Organique : plan d'ensemble du secteur

Un tracé principal de 15 km entre le Bois du Burck et les berges de Garonne assorti de 18 km de ramifications secondaires

p.5

Des promenades plantées existantes à renforcer et à mettre en lien : présentation synthétique

5 km inscrits dans le tracé principal et 4 km de ramifications secondaires

p.10

De nouvelles promenades plantées à aménager : présentation détaillée

10 km de tracé principal et 14 km de ramifications secondaires

p.18

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la mission d'appui au déploiement de l'opération métropolitaine bordelaise « plantons 1 million d'arbres » menée par l'a-urba en partenariat avec les services de Bordeaux Métropole.

Cette production fait partie d'une série de quatre cahiers qui traitent de la Liaison Organique en rive gauche de la métropole bordelaise, grande promenade plantée qui traverse 10 communes.

Ce cahier présente un **focus sur la partie sud de la Liaison Organique** :

un tracé principal de 15 km entre le Bois du Burck et les berges de Garonne dont 5 km de promenades déjà existantes à valoriser et 10 km à aménager. Et également 18 km de ramifications secondaires dont 4 km déjà existantes et 14 km à aménager.

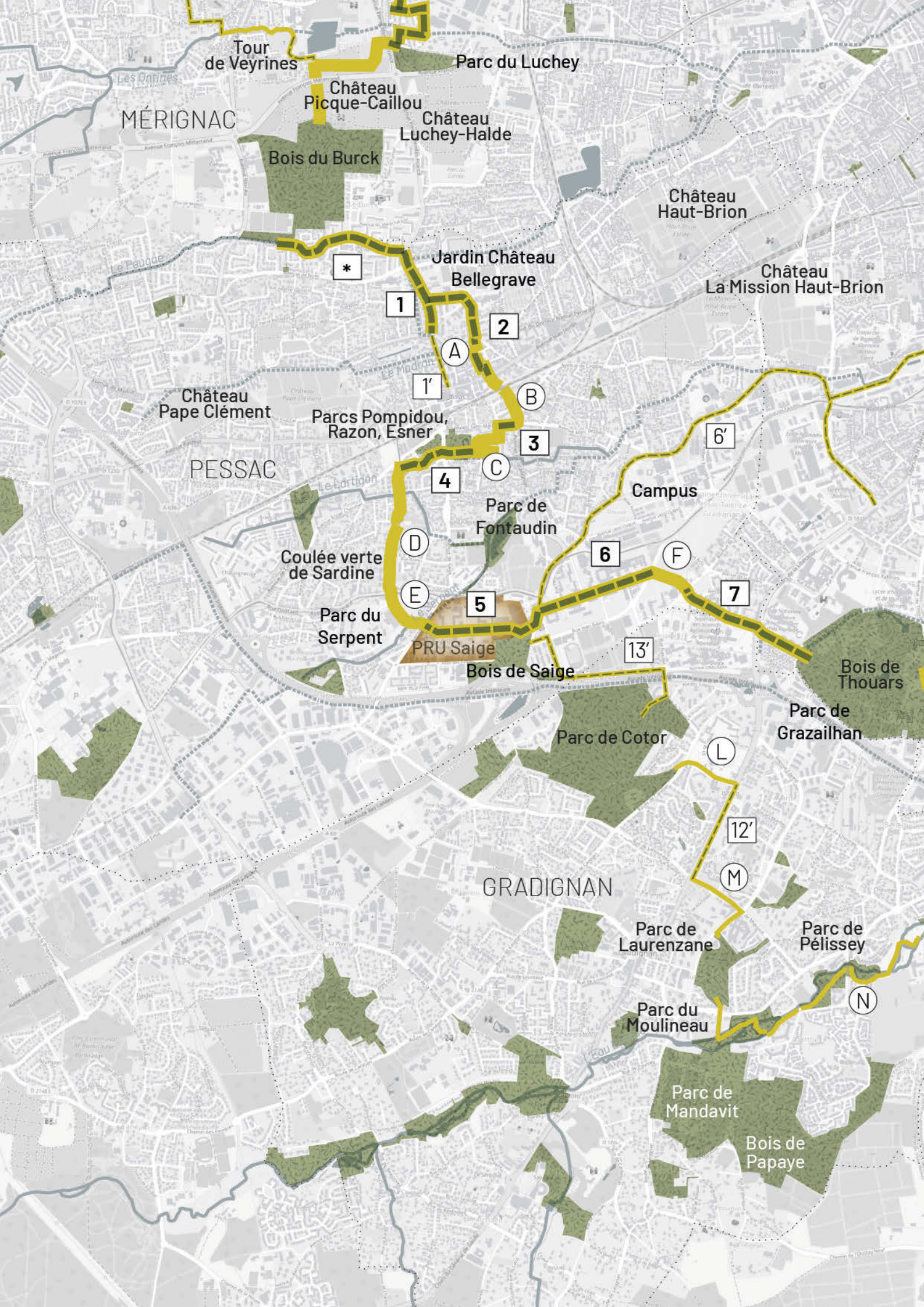
Un premier chapitre présente un plan d'ensemble du secteur sud de la Liaison Organique. Puis un second chapitre revient sur les promenades plantées existantes à valoriser dans le tracé principal de la Liaison Organique. Enfin un troisième chapitre esquisse des propositions d'aménagement pour les promenades plantées à aménager afin de compléter le tracé de la Liaison.



Rue André Joseph Sire
Quartier les Sècheries à Bègles © a'urba

Le sud de la Liaison Organique : plan d'ensemble du secteur

**UN TRACÉ PRINCIPAL DE 15 KM
ENTRE LE BOIS DU BURCK
ET LES BERGES DE GARONNE
ASSORTI DE 18 KM DE
RAMIFICATIONS SECONDAIRES**



Tour de Veyrines

Parc du Luchey

MÉRIGNAC

Château Picque-Caillou

Château Luchey-Halde

Bois du Burck

Château Haut-Brion

Jardin Château Bellegrave

Château La Mission Haut-Brion

1

2

A

Château Pape Clément

Parcs Pompidou, Razon, Esner

1'

B

3

PESSAC

4

C

Campus

6'

Coulée verte de Sardine

D

6

F

Parc du Serpent

E

5

7

PRU Saige

13'

Bois de Saige

Bois de Thouars

Parc de Grazilhan

Parc de Cotor

L

12'

GRADIGNAN

M

Parc de Laurenzane

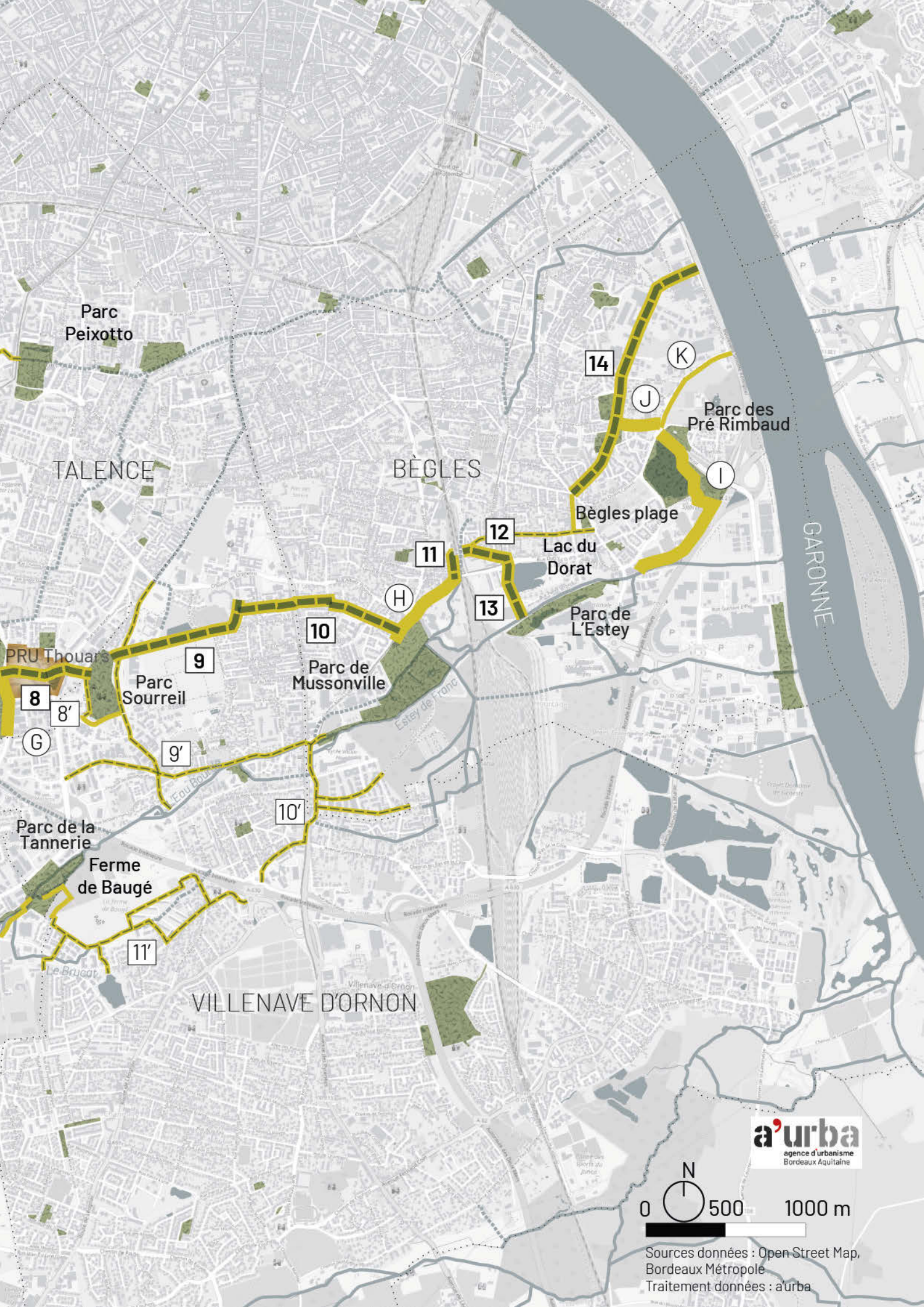
Parc de Pélissey

Parc du Moulineau

N

Parc de Mandavit

Bois de Papaye



Parc Peixotto

TALENCE

BÈGLES

Parc des Pré Rimbaud

Bègles plage

Lac du Dorat

Parc de L'Estey

GARONNE

PRU Thouars

Parc Sourreil

Parc de Mussonville

Parc de la Tannerie

Ferme de Baugé

VILLENAVE D'ORNON

a'urba
agence d'urbanisme
Bordeaux Aquitaine



Sources données : Open Street Map,
Bordeaux Métropole
Traitement données : a'urba

LÉGENDES DE LA CARTE

LIAISON ORGANIQUE/ SECTEUR SUD

TRACÉ PRINCIPAL : 15 km

Promenades plantées existantes à intégrer à la Liaison Organique : environ 5 km

Renforcer la végétation en place et diversifier les strates végétales

A/ Allée François Pommez (0,07 km)

B/ Rue de Châteaubriand (0,36 km)

C/ Rue Amiral Prouhet (0,45 km)

D/ Coulée Verte de Sardines (0,8 km)

E/ Stade Bougnard et Parc du Serpent (0,31 km)

F/ Le campus entre l'av. Jean Babin et l'av. de Bardanac (0,26 km)

G/ Avenue de Thouars (0,41 km)

H/ Avenue Lénine (0,5 km)

I/ Plaine des sports, Bègles Plage et Lac de Bègles (1,36 km)

J/ Allée André Joseph Sire (0,28 km)

Promenades plantées à aménager : environ 10 km

en tant que nouveaux maillons de la Liaison Organique

*/ La remise à ciel ouvert du Peugeot dans le quartier du Burck (0,7 km)
(Déjà mis à l'étude par les services de Bordeaux Métropole)

1/ L'avenue Roger Cohé (0,58 km)

2/ Les avenues du Colonel Robert Jaqui et du Dr Roger Marcadé (0,8 km)
Av. François Copée, rue Goya, Av. A Jaubert (0,2 km)

3/ Place du Cardinal (0,1 km)

4/ Traversée des parcs Razon, Pompidou et propriété Essner (0,5 km)

5/ Rue des Fuschias (0,6 km)

6/ L'esplanade des Antilles (0,75 km)

7/ Rue de Compostelle et avenue de la Marne (0,86 km)

8/ Rue Arthur Rimbaud (0,3 km)

9/ Allée Annie Fratellini (0,65 km)

10/ La traversée des quartiers résidentiels de Cros et St-Bris (1,3 km)

11/ Rue Jean Macé (0,16 km)

12/ Rue Durcy (0,3 km)

13/ Rue Karl Marx (0,37 km)

14/ Av. du Maréchal Leclerc (1,75 km)

LIAISON ORGANIQUE/ SECTEUR SUD

RAMIFICATIONS SECONDAIRES : 18 km

— Promenades plantées existantes à intégrer à la Liaison Organique : environ 4 km

Renforcer la végétation en place et diversifier les strates végétales

K/ Rue des Quatre Castéra (0,7 km)

L/ Rue du Pr. Villemin (0,37 km)

M/ Promenade rue des Fontaines de Monjous (0,60 km)

N/ Berges de l'Eau Bourdes (2,60 km)

--- Promenades plantées à aménager : environ 14 km

en tant que nouveaux maillons de la Liaison Organique

1'/ Prolongement de l'av. Roger Cohé (0,35 km)

6'/ Traversée du Campus (4,40 km)

8'/ Rue Victor Jara (0,35 km)

9'/ Chemin de Leysotte et rue Pablo Neruda (3,25 km)

10'/ Route de Toulouse, rue Denis Mallet et Chemin Bel Air (2,18 km)

11'/ Chemin Gaston et arrières de la ferme de Baugé (2 km)

12'/ Cours du Général De Gaulle (0,66 km)

13'/ Rue Lucie Aubrac (1 km)

ESPACES PLANTÉS EXISTANTS



Parcs, jardins, squares

Des promenades plantées existantes à renforcer et à mettre en lien : présentation synthétique

5 KM INSCRITS DANS LE
TRACÉ PRINCIPAL ET 4 KM DE
RAMIFICATIONS SECONDAIRES

TRACÉ PRINCIPAL DE LA LIAISON ORGANIQUE

p.12

A. Allée François Pommez à Pessac

B. Rue de Châteaubriand à Pessac

C. Rue Amiral Prouhet à Pessac

D. Coulée Verte de Sardines à Pessac

E. Stade Bougnard et Parc du Serpent à Pessac

F. Le campus entre l'av. Jean Babin et l'av. de Bardanac à Pessac

G. Avenue de Thouars à Talence

H. Avenue Lénine à Bègles

I. Plaine des sports, Bègles Plage et Lac de Bègles

J. Allée André Joseph Sire à Bègles

La Liaison Organique (LO) s'appuie en partie sur les nombreuses promenades plantées qui existent et les met en réseau en les inscrivant dans un système de promenades et de parcs plus large, à l'échelle métropolitaine.

Ce chapitre présente de manière synthétique les différentes promenades existantes qui participent au tracé principal et aux ramifications secondaires du sud de la LO .

RAMIFICATIONS SECONDAIRES DE LA LIAISON ORGANIQUE

p.17

K. Rue des Quatre Castéra à Bègles

L. Rue du Pr. Villemin à Gradignan

M. Promenade rue des Fontaines de Monjous à Gradignan

N. Berges de l'Eau Bourdes à Gradignan

TRACÉ PRINCIPAL de la LO / Secteur sud

■ Promenades plantées existantes à intégrer au tracé



A. Allée François Pommez à Pessac

Longueur : 0,07 km



B. Rue de Châteaubriand à Pessac

Longueur : 0,36 km



C. Rue Amiral Prouhet à Pessac

Longueur : 0,45 km

(En cours d'aménagement par les services de Bordeaux Métropole et la commune)



D. Coulée Verte de Sardines à Pessac

Longueur : 0,8 km



E. Stade Bougnard et Parc du Serpent à Pessac

Longueur : 0,31 km



**F. Le campus entre l'av. Jean Babin
et l'av. de Bardanac à Pessac**

Longueur : 0,26 km



G. Avenue de Thouars à Talence

Longueur : 0,41 km



H. Avenue Lénine à Bègles

Longueur : 0,5 km



I. Plaine des sports, Bègles Plage et Lac de Bègles
Longueur : 1,36 km



J. Allée André Joseph Sire à Bègles
Longueur : 0,28 km

RAMIFICATIONS SECONDAIRES de la LO / Secteur sud

— Promenades plantées existantes à intégrer au tracé



K. Rue des Quatre Castéra à Bègles
Longueur : 0,7 km



L. Rue du Pr. Villemin à Gradignan
Longueur : 0,37 km



M. Promenade rue des Fontaines de Monjous à Gradignan / Longueur : 0,60 km



N. Berges de l'Eau Bourdes à Gradignan
Longueur : 2,60 km

De nouvelles promenades plantées à aménager : présentation détaillée

10 KM DE TRACÉ PRINCIPAL ET 14 KM DE RAMIFICATIONS SECONDAIRES

L'avenue Roger Cohé : un lien entre le Burck et le centre ville de Pessac	p.20
Les avenues du Colonel Robert Jaqui et du Dr Roger Marcadé : une accroche au complexe sportif et à la salle de spectacle Bellegrave	p.22
L'esplanade des Antilles : une accroche au campus universitaire	p.24
Rue de Compostelle et avenue de la Marne : le lien entre le campus et le Bois de Thouars	p.26
Rue Arthur Rimbaud : un maillon entre le Bois de Thouars, le jardin Rosa Parks et le Parc Sourreil	p.28
Allée Annie Fratellini : une promenade ombragée entre vignes et prairies	p.30
La traversée des quartiers résidentiels de Cros et St-Bris : un accès au parc de Mussonville	p.32
Rue Durcy : un lien entre la future trémie de la gare de Bègles et l'Étang du Dorat	p.34
Rue Karl Marx : une promenade entre Étang du Dorat et Parc de l'Estey	p.36
Av. du Maréchal Leclerc : un lien entre le centre de Bègles et les quais de Garonne	p.38

Outre les promenades plantées existantes, la Liaison Organique (LO) s'appuie sur de nouvelles promenades plantées à aménager. Ces nouveaux segments complètent un système de promenades et de parcs métropolitain.

La LO vise à transformer, à sa mesure, les espaces urbains qu'elle traverse et a pour ambition de proposer de nouveaux espaces pensés pour le piéton en priorité, où le végétal et la pleine terre deviennent des éléments de composition structurants, proposant des espaces de rafraîchissement, de ressourcement, d'apaisement, de contemplation, de déambulation, ainsi que des refuges et des corridors pour la biodiversité.

Ce chapitre présente des propositions d'aménagement pour les 10 km de promenades plantées à aménager sur le tracé principal de la Liaison Organique. Des fiches synthétiques exposent de manière argumentée des actions à mener à court et à moyen terme sur chaque segment de promenade. Ces propositions d'aménagement ont également pour vocation à inspirer les projets d'aménagement à mener sur les 14 km de ramifications secondaires.

Les axes retenus ont fait l'objet de réflexions partagées avec les services de Bordeaux Métropole et ont été choisis en cohérence avec les projets et démarches en cours.

L'avenue Roger Cohé : un lien entre le Burck et le centre ville de Pessac

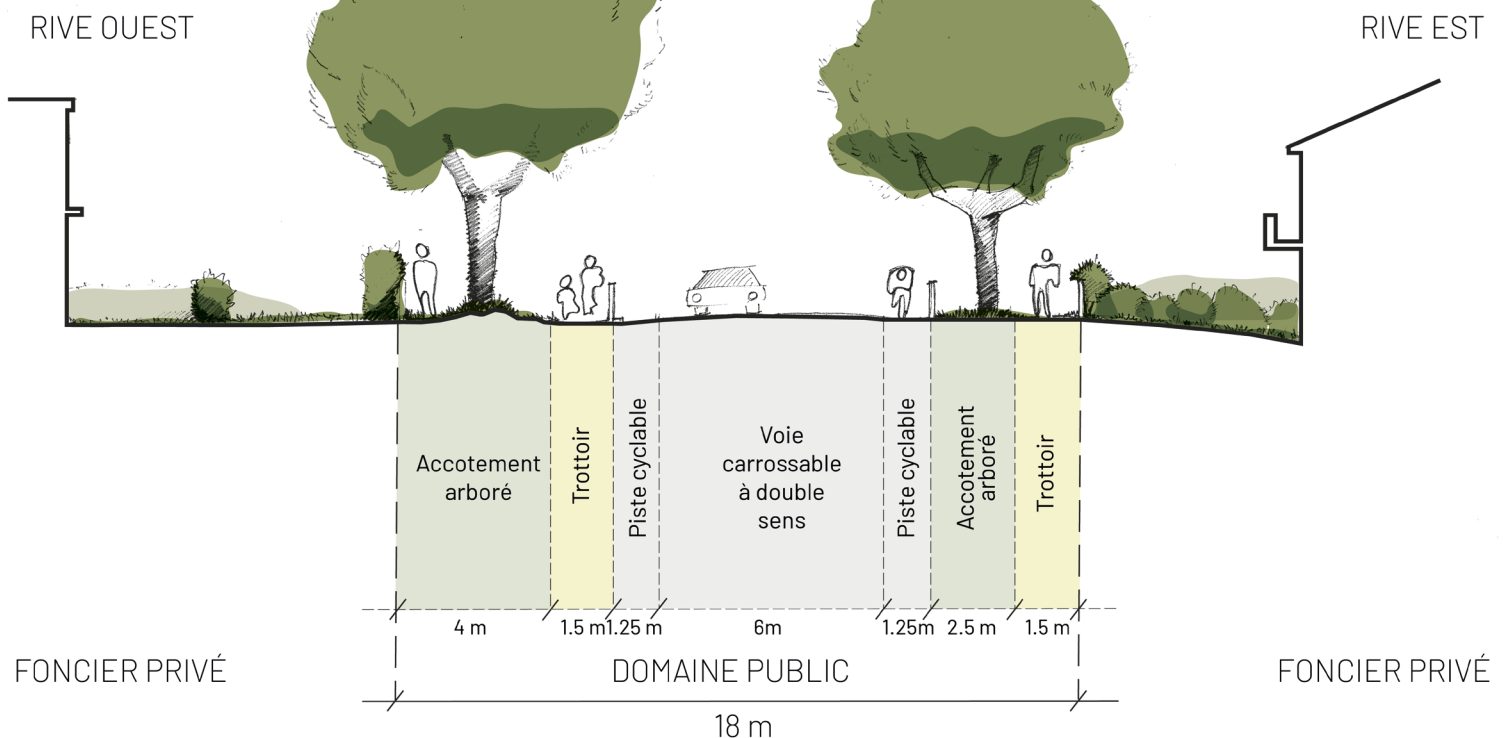
La Liaison Organique arrive du nord et s'accroche au Bois du Burck. Puis elle suit le Peugue et le projet de remise à ciel ouvert du cours d'eau. La LO emprunte ensuite l'avenue Roger Cohé qui fait le lien entre le quartier du Burck et le centre de Pessac. On s'intéresse au segment qui va jusqu'à l'av. du Dr Nancel Pénard pour le tracé principal (350 m) et au segment qui se prolonge jusqu'au centre ville pour la ramification secondaire (500 m).

Une belle canopée sur un sol très minéral

- > Le tronçon de l'avenue Roger Cohé emprunté par le tracé principal de la Liaison Organique mesure **350 m** de long.
- > L'emprise du domaine public fait **18 m** de large.
- > La rue traverse un **quartier résidentiel de petits collectifs**.
- > **Des pins parasols bien développés** accompagnent majestueusement l'avenue et forment une canopée continue.
- > Les **revêtements de sol sont cependant très imperméabilisés**. On note l'absence d'une trame brune continue.



ÉTAT EXISTANT



À court terme : aménager la Liaison Organique sous les pins parasols

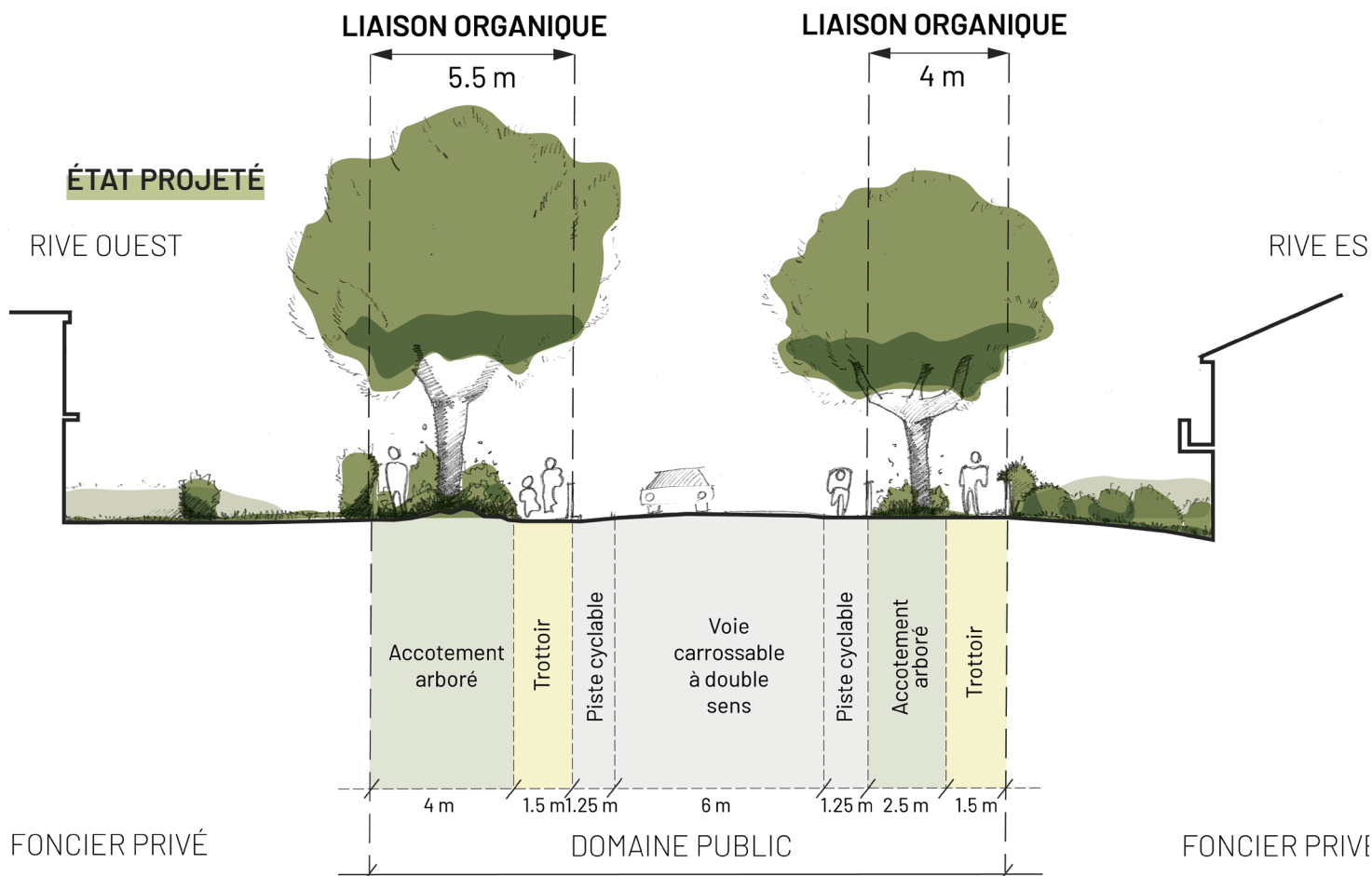
- > **Maintenir les emprises de voiries actuelles.**
- > **Créer une trame brune continue** reliant le pied des pins parasols et **planter une strates arbustives et herbacées**, afin de renforcer la biodiversité et d'améliorer la qualité écologique et paysagère de l'espace.
- > Maintenir un trottoir d'1,50m de large de part et d'autre de la voirie.



L'avenue Roger Cohé aujourd'hui

À long terme : prolonger la Liaison Organique jusqu'au centre ville de Pessac

- > **Se raccrocher directement aux aménagements récents et à la végétalisation des espaces publics** du centre-ville de Pessac.



Les avenues du Colonel Robert Jaqui et du Dr Roger Marcadé : une accroche au complexe sportif et à la salle de spectacle Bellegrave

La LO quitte l'av. Roger Cohé pour emprunter les av. du Colonel Robert Jaqui et du Dr Roger Marcadé sur 500 m de long, et dessert ainsi le pôle d'équipements sportifs et culturels de Bellegrave. Ces avenues présentent par ailleurs l'intérêt d'être directement dans l'axe de la trémie qui permet le passage sous voie ferrée. Les éléments pré-programmatiques suivant présentent un focus sur l'av. du Dr Roger Marcadé.

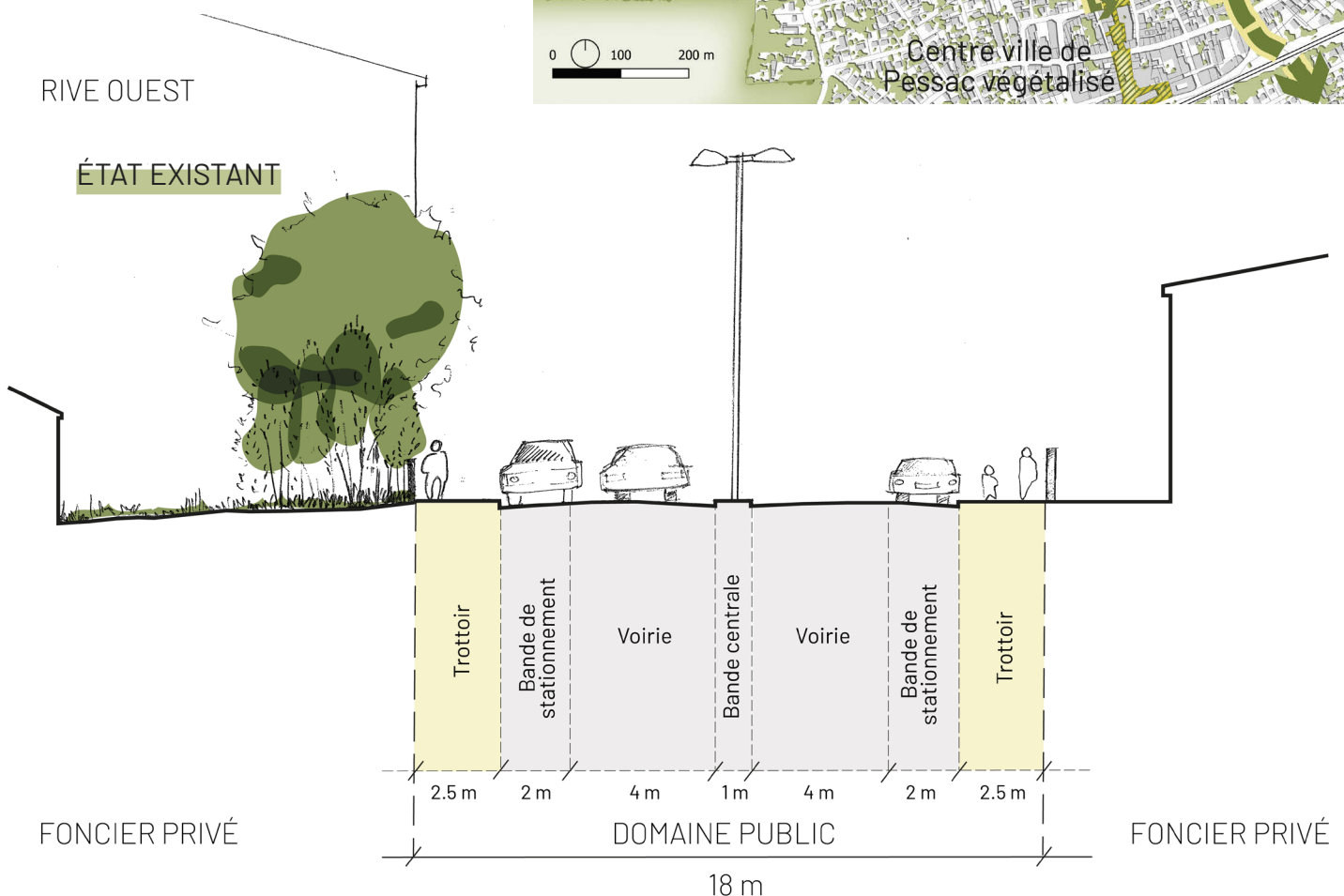
Une emprise du domaine public très large et minérale

- > L'emprise du domaine public de l'avenue du Dr Roger Marcadé fait **18 m de large**.
- > La rue aujourd'hui très **minérale** traverse un **quartier résidentiel** de **petits collectifs** ponctué de quelques **maisons pavillonnaires**.
- > **Des voies très larges** sont **accompagnées de stationnements latéraux**.



RIVE OUEST

ÉTAT EXISTANT



À court terme : Aménager des promenades plantées de part et d'autre de la voie

> **Aménager en rive est une promenade généreusement plantée sur le mode voie partagée piétons / cycles.** L'emprise imperméabilisée mesure 3 m de large. Elle est séparée de la voie par **une tranchée arborée de 2,50 m** de large qui assure une mise à distance de la circulation automobile. Une tranchée plantée d'1m de large assure la transition avec le foncier privé.

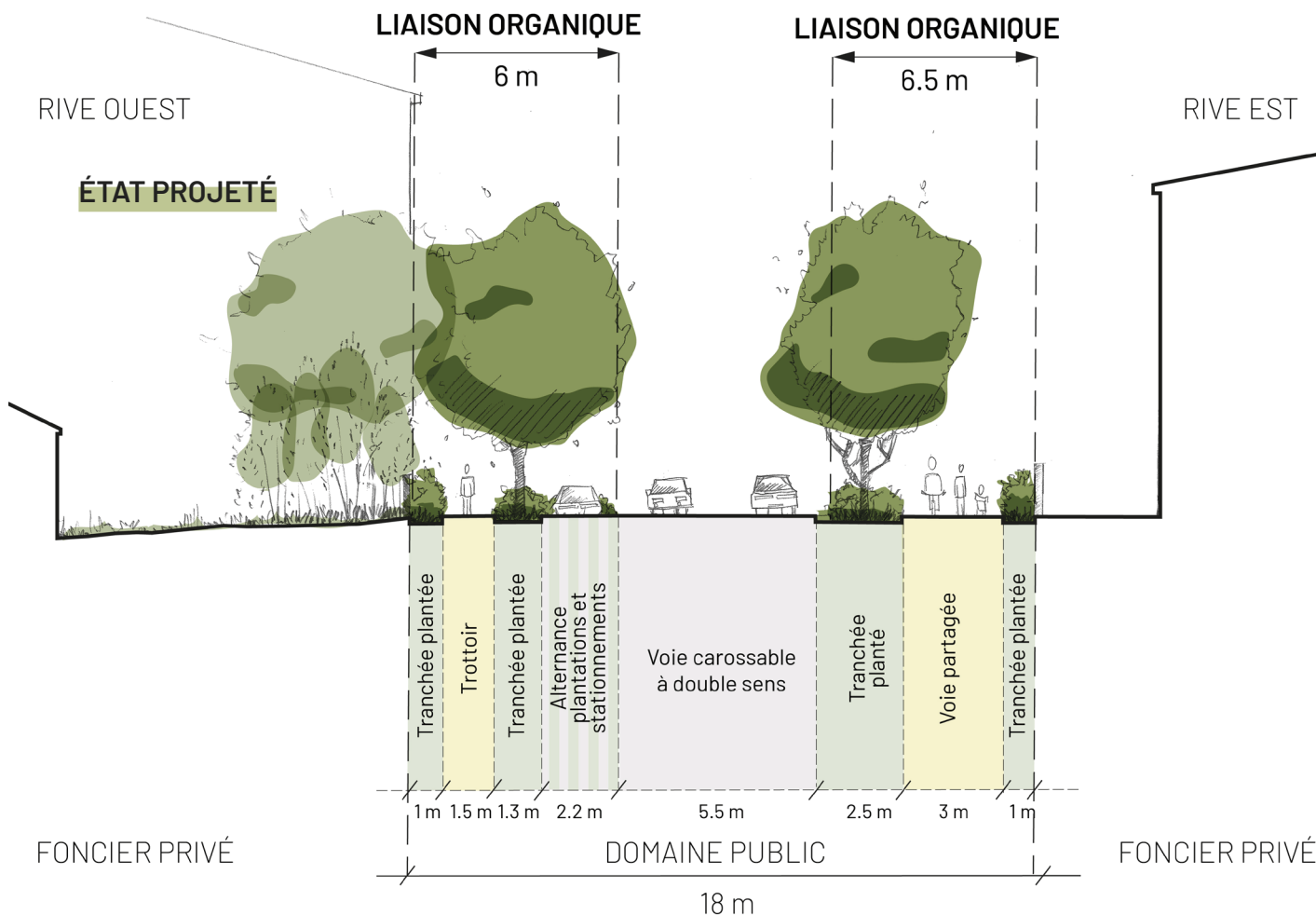
> **Aménager une promenade en rive ouest : un trottoir d'1,5 m** de large entre deux tranchées plantées respectivement d'1m et 1,3 m de large. La tranchée d'1,30 m s'élargit à 2,50 m lorsqu'il n'y a pas de stationnement.



L'avenue du Dr. Roger Marcadé aujourd'hui

> **Réduire le stationnement et encourager son intégration paysagère.** Une partie du stationnement en rive ouest est maintenue partiellement en alternance avec des plantations. La bande de stationnement est supprimée en rive est.

> **Maintenir une voie à double sens** avec une largeur de 5,50 mètres pour assurer une circulation fluide.



L'esplanade des Antilles : une accroche au campus universitaire

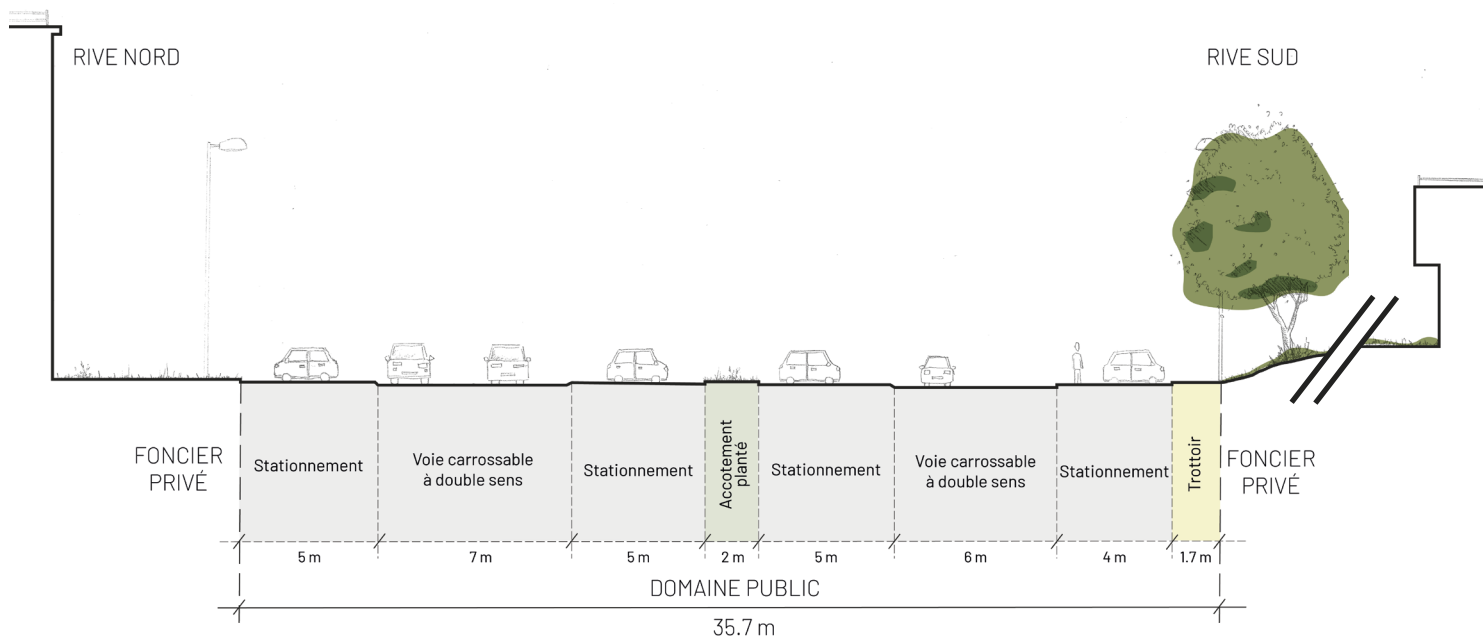
La liaison organique rejoint l'esplanade des Antilles après avoir traversé le quartier de Saige. L'esplanade, longue de 750 mètres, constitue une traversante majeure du Campus Universitaire de Pessac, reliant les grandes infrastructures de la vie universitaire, notamment le restaurant universitaire.

Une esplanade à caractère routier

- > L'esplanade est aujourd'hui occupée par un **stationnement abondant**.
- > La rue comprend **deux voies à double sens**, séparées par deux bandes de stationnement, auxquelles s'ajoutent des places présentes le long des chaussées.
- > En raison de la prédominance des parkings, l'espace est **fortement minéralisé**, avec une **ombre limitée**, principalement fournie par la végétation des propriétés privées bordant la voirie sud.



ÉTAT EXISTANT



À court terme : apaiser l'esplanade et aménager un jardin de pluie en rive nord

> En rive nord, concevoir un jardin en creux densément planté de 16 m de large.

Pour se faire, **supprimer et requalifier la voie à double sens et les deux bandes de stationnements** qui lui sont associées.

Le jardin densément planté assure plusieurs fonctions : agrément, corridor écologique, recueil des eaux pluviales des espaces imperméabilisés alentours.

Une promenade piétons / cycles longe le jardin en rive nord et fait la transition vers les bâtiment de restauration et universitaires.

> **En rive sud**, réorganiser et intégrer le report de stationnement et désimperméabiliser les sols, tout en conservant la voie à double sens. **Renforcer les plantations sur les places de stationnement.**



L'esplanade des Antilles aujourd'hui

ÉTAT PROJETÉ

LIAISON ORGANIQUE

26 M

RIVE NORD

RIVE SUD

FONCIER PRIVÉ

Voie piétons cycles

Jardin de pluie

Plantations / Stationnement

Voie carrossable à double sens

Stationnement

Trottoir

FONCIER PRIVÉ

3 m

16 m

5 m

6 m

4 m

1.7 m

DOMAINE PUBLIC

35.7 m

Rue de Compostelle et avenue de la Marne : le lien entre le campus et le Bois de Thouars

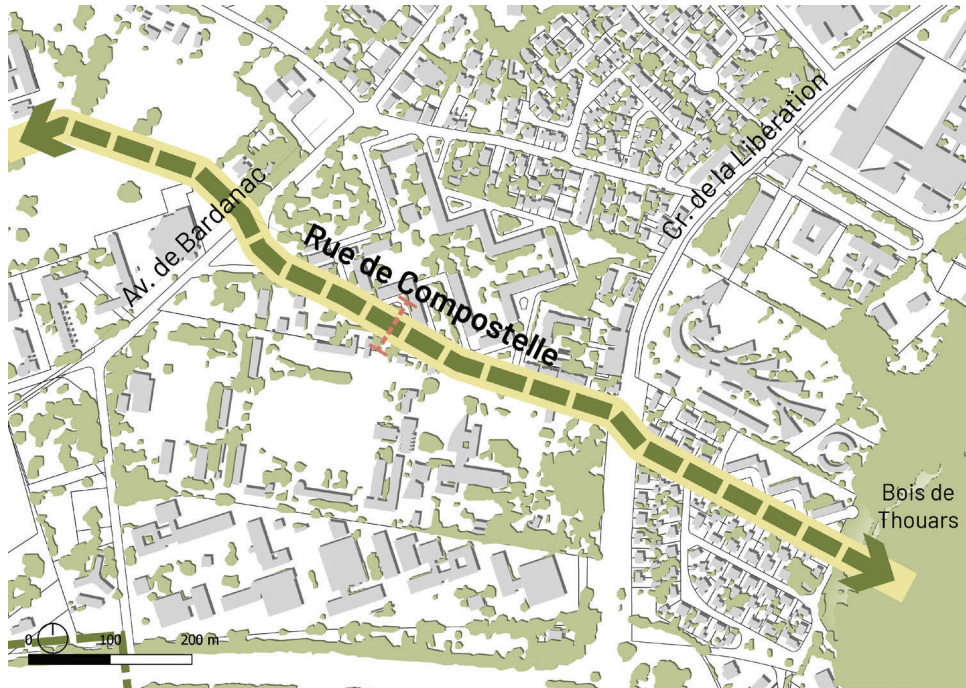
Après avoir traversé une partie du campus universitaire de Pessac, la Liaison Organique rejoint le Bois de Thouars par la Rue de Compostelle et l'Avenue de la Marne (850 m). Cette planche est focus sur les propositions faites sur la rue de Compostelle

Un parc arboré fermer au public en rive sud

> La rue de Compostelle est longue de 550 mètres et large de 20 mètres. Elle traverse un secteur mixte, mêlant **résidences et commerces**, et longe le **campus arboré de Bordeaux Sciences Agro**.

> **Très minérale**, la rue dispose de **trottoirs** de part et d'autre, ainsi qu'une **large chaussée à double sens**.

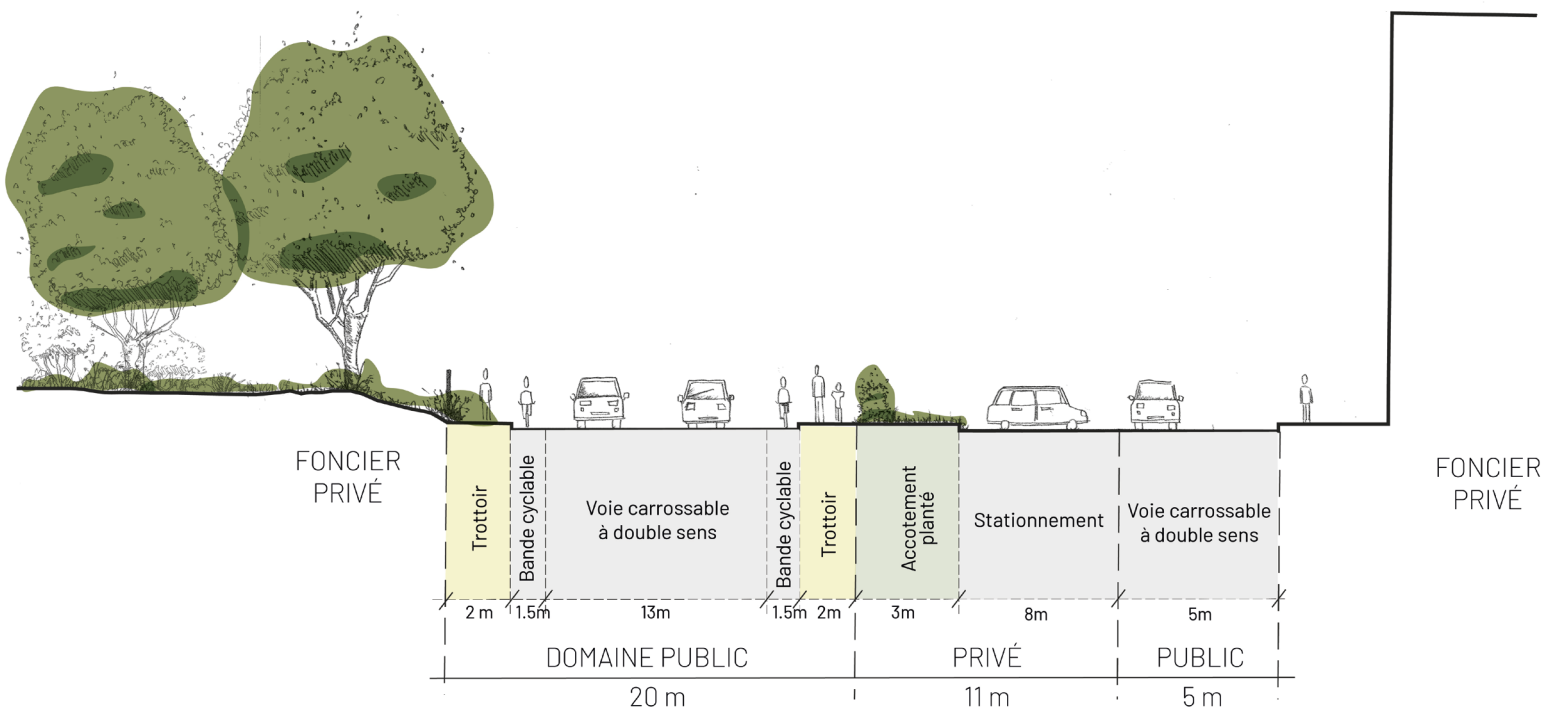
> **La rue est peu ombragée**, à l'exception de la végétation du parc privé du campus de Bordeaux Sciences Agro.



ÉTAT EXISTANT

RIVE OUEST

RIVE EST



À court terme : aménager une promenade arborée sur les franges du parc du campus Science Agro

> En rive sud de la rue, créer une promenade piétonne plantée, accessible au public, ombragée par la végétation existante et densifiée du parc du campus.

Assurer la **mise en œuvre d'une canopée arborée** en s'appuyant sur la ressource foncière et paysagère que représente le parc du campus de Bordeaux Sciences Agro.

> Supprimer le trottoir de la rive ouest et effacer la limite parcellaire

> **Améliorer la signalétique** de la voie existante, incluant la piste cyclable et la voie automobile.



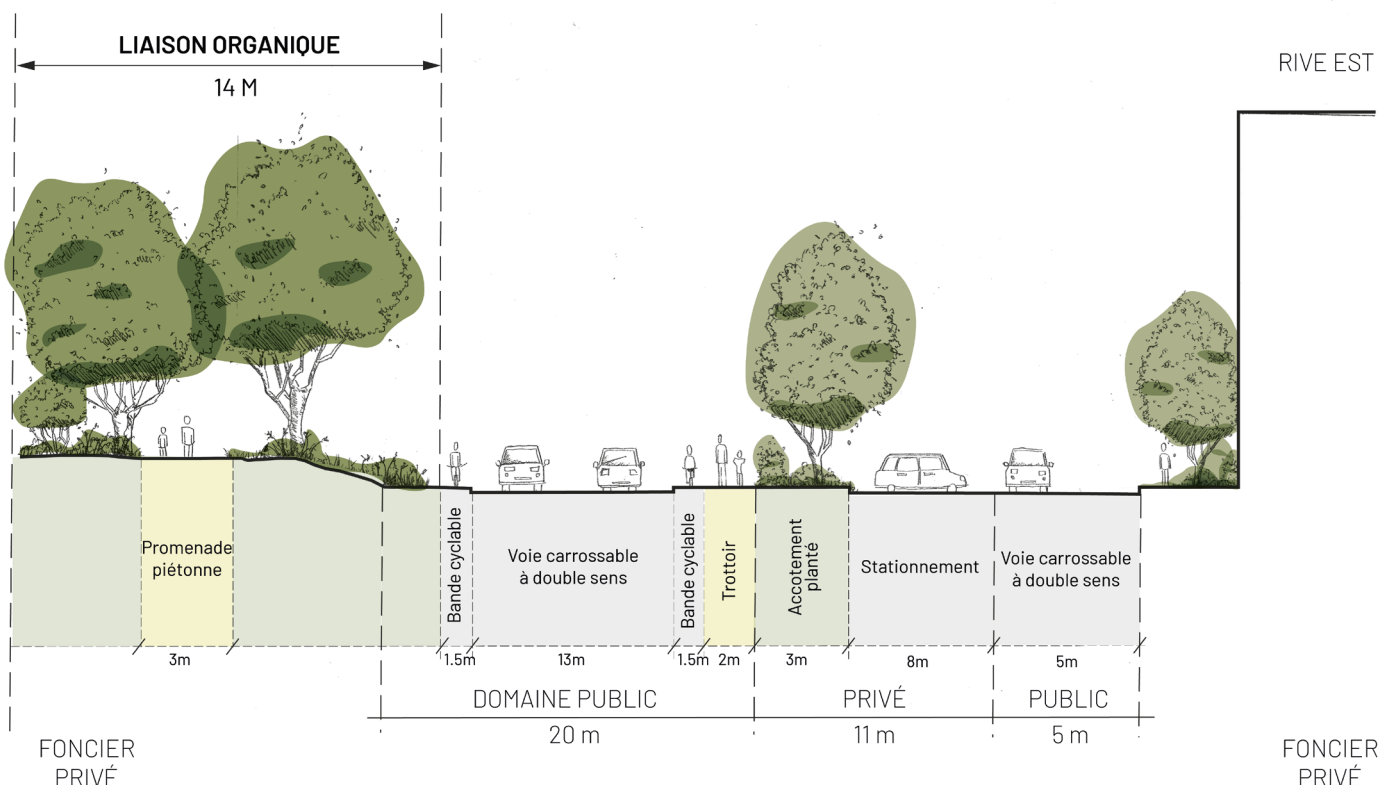
La rue de Compostelle aujourd'hui

À moyen terme : favoriser la végétalisation des espaces privés

> **Valoriser la végétation privée des résidences** et encourager sa densification.

> Désimperméabiliser et renforcer la végétation en pied de façades.

ÉTAT PROJETÉ



Rue Arthur Rimbaud : un maillon entre le Bois de Thouars, le jardin Rosa Parks et le Parc Sourreil

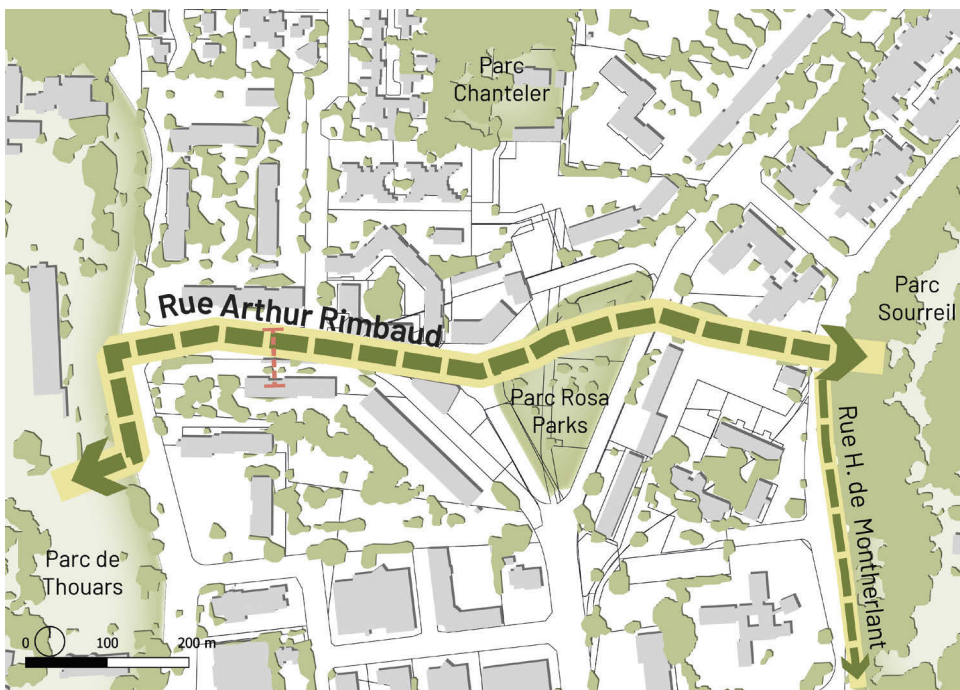
Après la traversée du Bois de Thouars, la LO emprunte la promenade plantée de l'av. de Thouars puis la rue Arthur Rimbaud (sur 300 m de long), axe central du quartier de Thouars, en direction du parc de Sourreil, par le jardin Rosa Parks.

Un quai piéton très imperméabilisé de près de 15 m de large

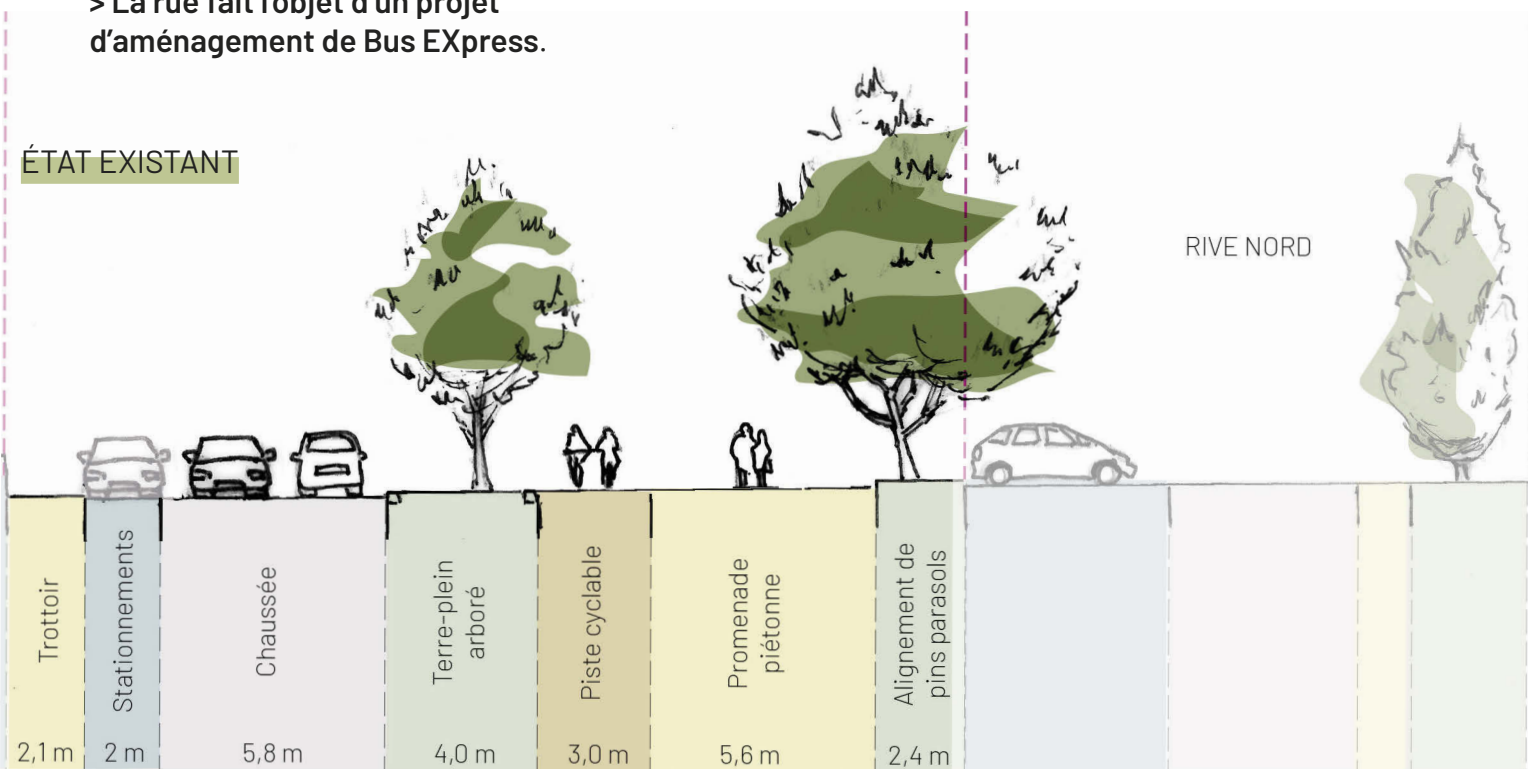
> La rue Arthur Rimbaud présente des emprises très importantes de façade à façade et un caractère routier marqué avec un trafic important. De chaque côté de la chaussée se trouve du stationnement en longitudinal.

> Sur la rive nord, un « quai » est dédié aux piétons et aux vélos (piste cyclable). Cet aménagement très minéral présente une largeur totale qui va de 10,50 m à 15 m, mais manque d'ombrage et de signalétique, ce qui réduit le confort des usagers. Un alignement de pins parasols a été planté le long côté nord et l'ombre portée ne bénéficie ni au trottoir ni à la piste cyclable.

> La rue fait l'objet d'un projet d'aménagement de Bus Express.



ÉTAT EXISTANT



À court terme : créer une promenade plantée en lieu et place du « quai » actuel

> Aménager une piste cyclable de 2,50 m de large et aménager un trottoir de 1,50 m de large en lieu et place du quai piéton.

L'ensemble recouvre une tranchée de Stockholm de 4 m de large qui permet une meilleure gestion des eaux de pluie, offre plus de confort aux racines des arbres existants et permet un plus grand développement racinaire des futures plantations.

> Aménager une tranchée plantée de 1,40 m de large, avec des strates arbustives et couvre-sol entre la piste cyclable et la chaussée, dans le périmètre de la DUP du projet BEX. Cette tranchée plantée permet d'installer les usagers sous une voûte végétale, de les mettre à distance de la voie et de former la Liaison Organique.



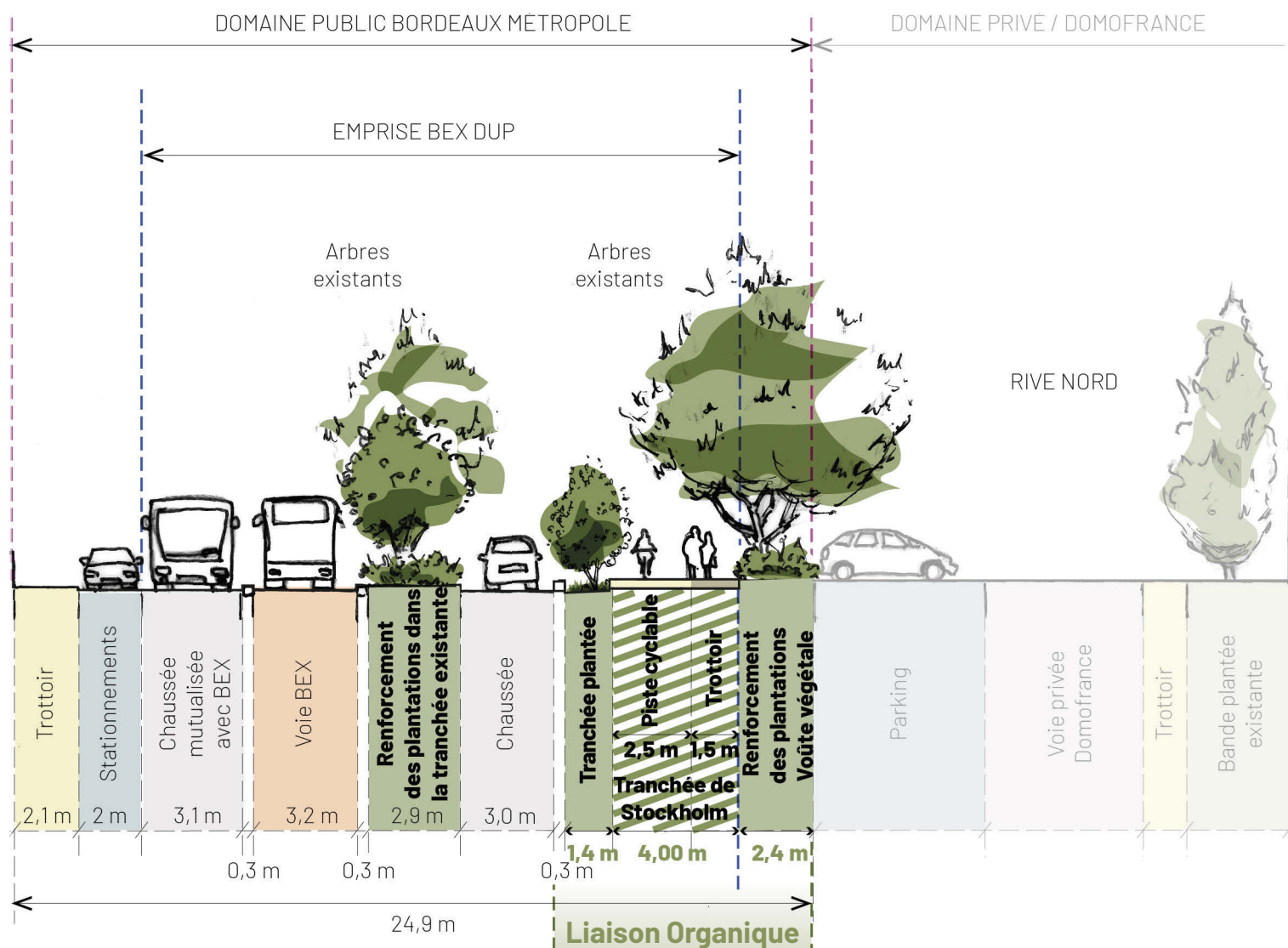
La rue Arthur Rimbaud aujourd'hui

> Renforcer les plantations dans la tranchée existante. Planter trois strates : arborées, arbustives et couvre-sol et former une canopée continue le long du trottoir et de la piste cyclable.

> Réduire de 0,2 m la chaussée (située le long de la voie piétons / cycles), qui fait alors 3,0 m de large

> Désimperméabiliser les parties bitumées du terre-plein central situé entre le couloir de BEX et la chaussée nord et renforcer les plantations. Planter trois strates : arborées, arbustives et couvre-sol.

ÉTAT PROJETÉ



Allée Annie Fratellini : une promenade ombragée entre vignes et prairies

À l'est du Parc de Sourreil, au croisement du chemin de Leysotte, commence l'Allée d'Annie Fratellini (600 m de long). La LO emprunte ce chemin pour aller en direction des quartiers de Cros, St-Bris et de Mussonville.

Une fenêtre sur des paysages de prairies et de vignes

> Cette allée est un **chemin éloigné des tissus bâtis qui traverse des paysages de prairies et de vignes**. Il est bordé au nord par un centre équestre et au sud par le vignoble de l'Institut des Sciences de la Vigne et du Vin.

> Réservé aux mobilités douces, il offre un **cadre propice à la promenade**.

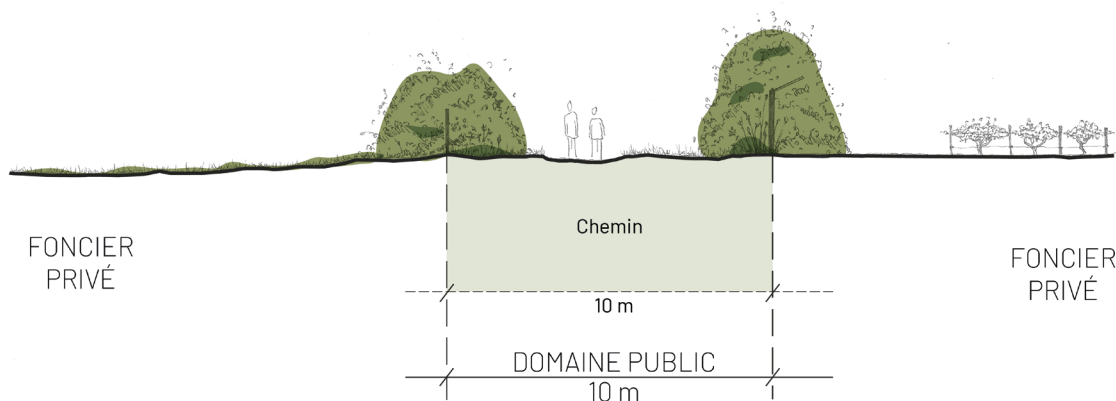
> **L'ombrage y est insuffisant**, avec une végétation limitée à une strate arbustive ponctuelle qui ne produit pas l'ombre nécessaire pour garantir le confort des usagers, notamment en période estivale.



ÉTAT EXISTANT

RIVE NORD

RIVE SUD



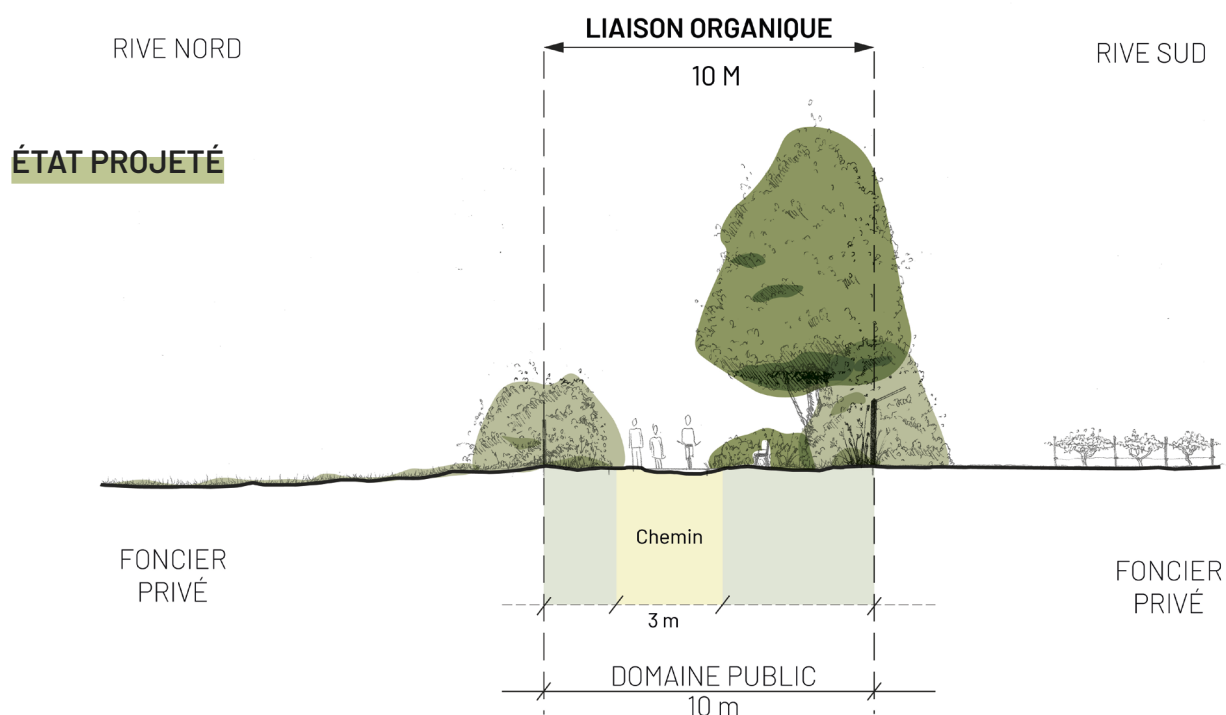
À court terme : Créer un chemin ombragé et convivial, au service de la biodiversité et des usagers

> **Développer une canopée arborée continue**, composée d'espèces diversifiées, pour offrir une **ombre portée** dense tout en renforçant le **corridor écologique**.

> **Aménager des haltes et installer du mobilier d'agrément** permettant aux promeneurs de faire une pause dans un cadre paysager accueillant, **faisant de ce chemin une destination plus qu'un simple lieu de passage**.



L'allée Annie Fratellini aujourd'hui



La traversée des quartiers résidentiels de Cros et St-Bris : un accès au parc de Mussonville

Après avoir emprunté l'allée Annie Fratellini, la LO traverse les quartiers résidentiels de Cros et St-Bris en direction du parc de Mussonville (1,3 km de long). Cette planche présente des propositions d'aménagement zoomées sur la rue Luis Laverny, répliquables sur l'ensemble des voies du quartier, empruntées par la LO.

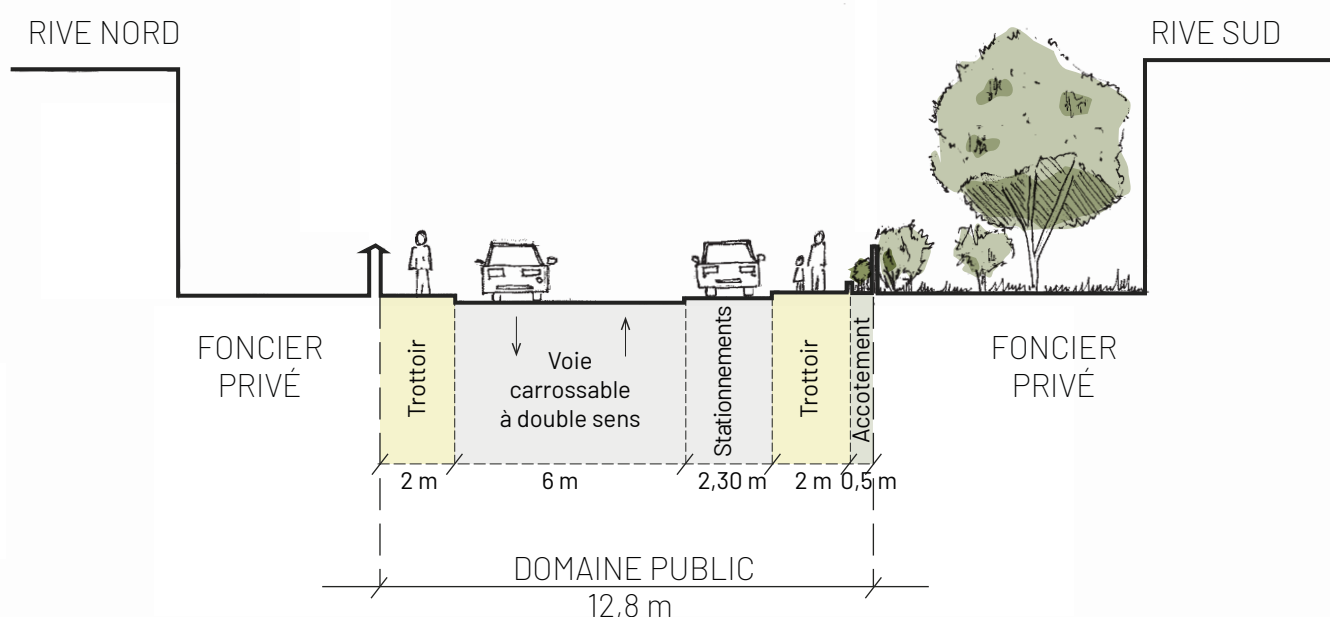
Une rue de tissu résidentiel pavillonnaire

> La rue Louis Laverny (470m de long) traverse un **tissu bâti essentiellement résidentiel** de lotissements et de petits logements collectifs. La rue présente **des surfaces de sols très imperméabilisées**.

> A noter : la rue passe devant le **collège Pablo Neruda**.



ÉTAT EXISTANT



À court terme : aménager une « rue jardin » à sens unique

> Assurer la mise en œuvre d'une canopée arborée continue entre le Parc Sourreil, l'allée Fratellini et le Parc de Mussonville.

> Transformer la voie carrossable à double sens en voie partagée à sens unique avec croisement des cycles possible.

> Rendre le piéton prioritaire sur les autres modes de déplacement et adapter le flux de circulation en conséquence (zone de rencontre 20 km/h).

> Supprimer les trottoirs

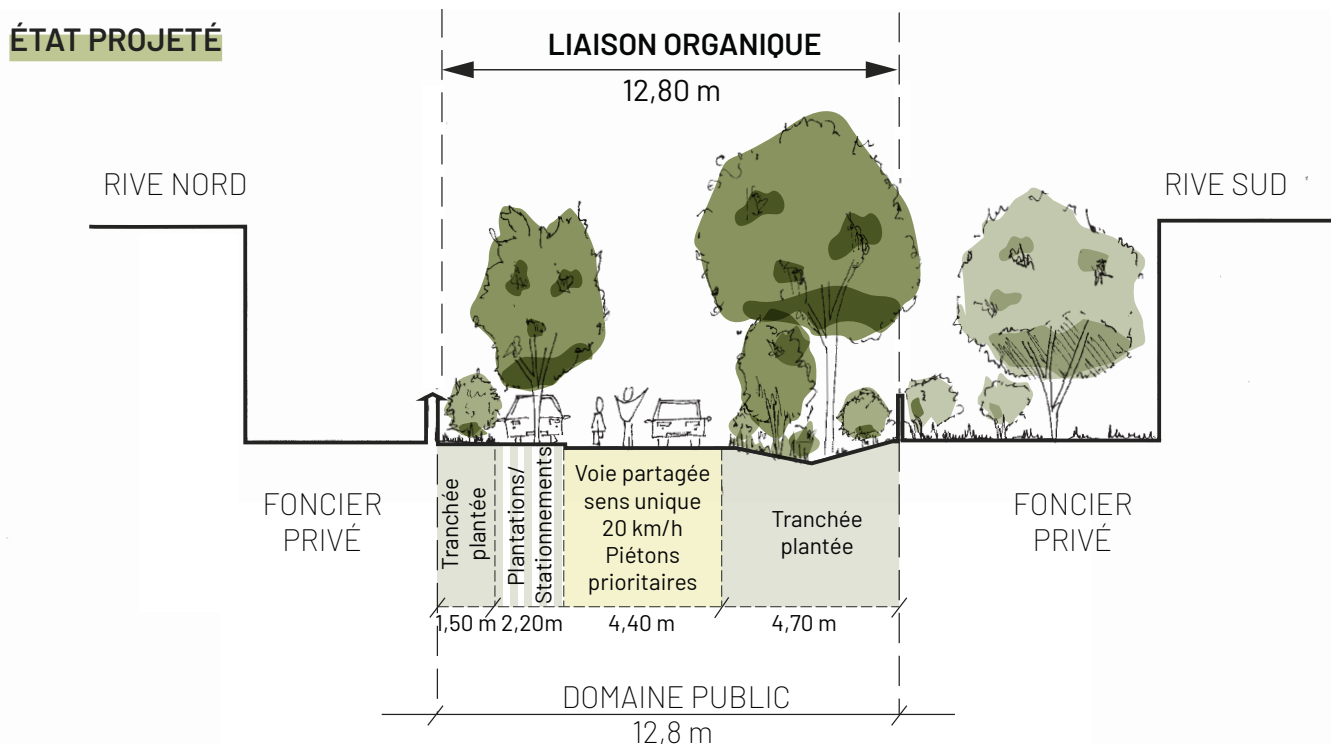
> Accueillir en rive sud : une tranchée plantée de 4,70 m de large, avec des strates arborées, arbustives et couvre-sols.

> Accueillir en rive nord un accotement planté de 1,50m de large avec des strates arbustives et couvre-sol.

> Conserver des places de stationnement longitudinales de 2,20 m de large, alternées avec des plantations d'arbres, afin de porter la largeur de l'accotement en rive nord à 3,70 m.



La rue Louis Laverny aujourd'hui



La rue Durcy : un lien entre la future trémie de la gare de Bègles et l'Étang du Dorat

Après la traversée du Parc de Mussonville, la Liaison Organique emprunte un tronçon de la rue de Durcy, entre la traversée ferroviaire à l'ouest et la rue Karl Marx à l'est.

Entre tissu résidentiel collectif et habitats pavillonnaires

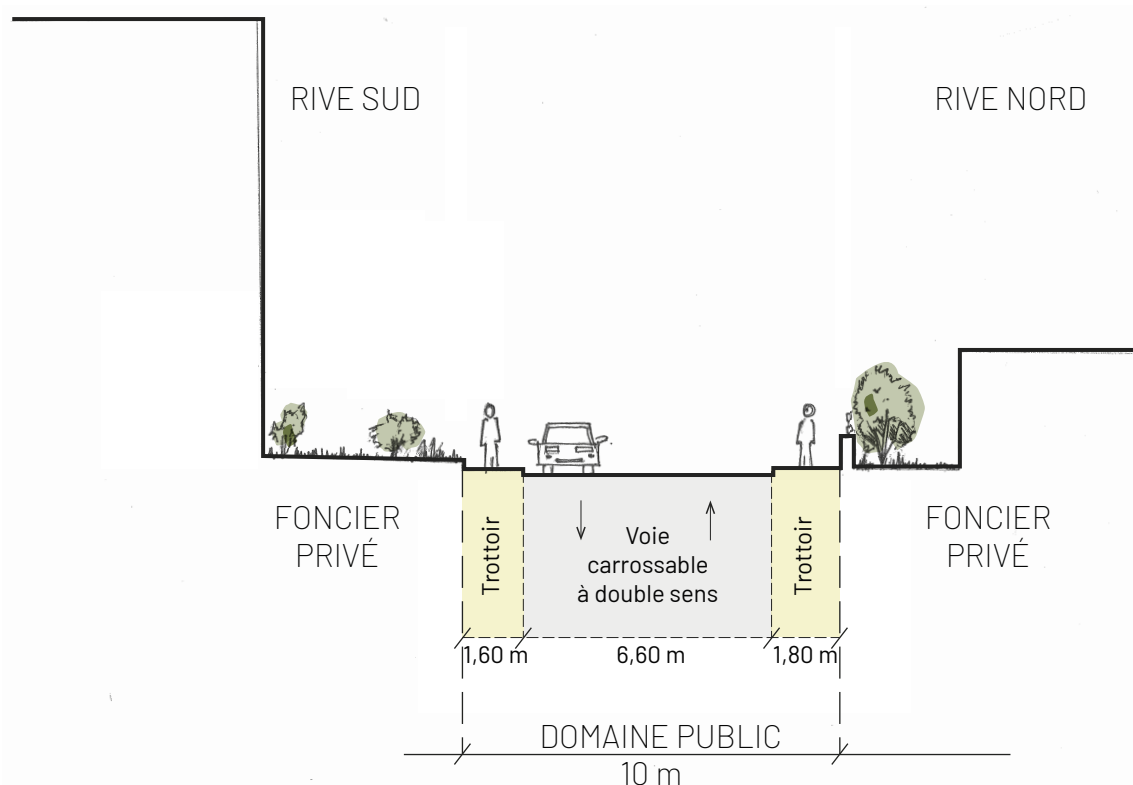
> Le tronçon de la rue de Durcy emprunté par la Liaison Organique mesure **240 mètres** de long et une **dizaine de mètres de large**.

> La rue, **très minérale**, dispose de **trottoirs** de part et d'autre, ainsi qu'une **large chaussée à double sens** qui sert également de **stationnement latéral**.

> Au sud de la rue se trouvent des **résidences collectives**, tandis qu'au nord se situent des **maisons pavillonnaires**.



ÉTAT EXISTANT



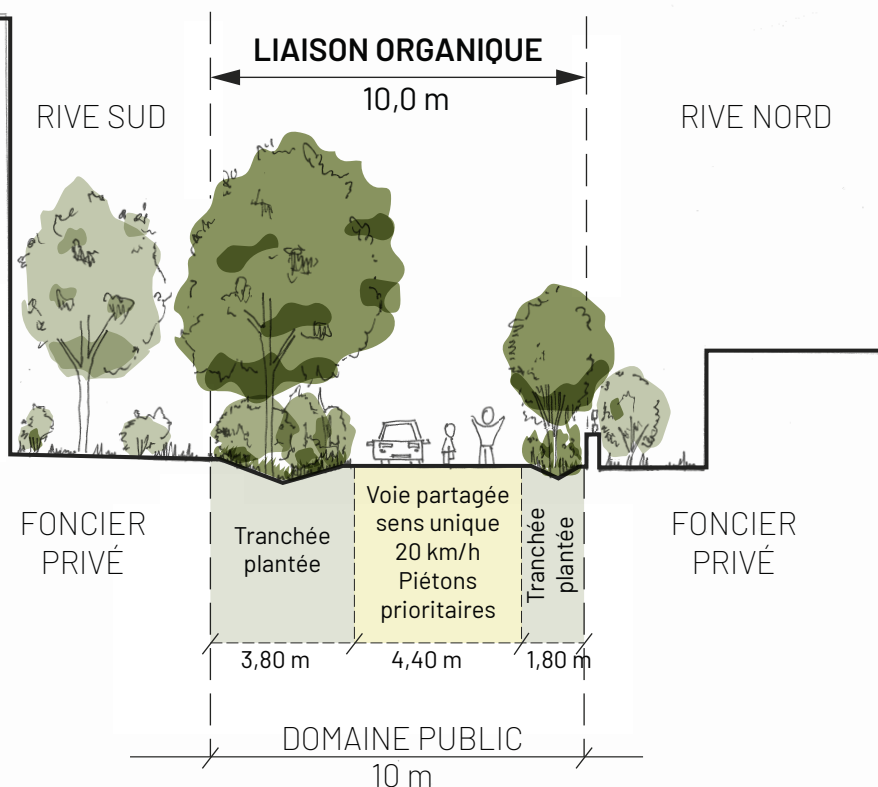
À court terme : aménager une « rue jardin »

- > Assurer la mise en œuvre d'une canopée arborée continue.
- > Transformer en voie partagée à sens unique la voie carrossable à double sens, avec croisement des cycles possible.
- > Rendre le piéton prioritaire sur les autres modes de déplacement et adapter le flux de circulation en conséquence (zone de rencontre 20 km/h).
- > Supprimer les trottoirs.
- > Accueillir en rive sud : une tranchée plantée de 3,80 m de large, avec des strates arborées, arbustives et couvre-sols.
- > Accueillir en rive nord un accotement planté de 1,80m de large avec des strates arbustives et couvre-sol.



La rue Durcy aujourd'hui

ÉTAT PROJÉTÉ

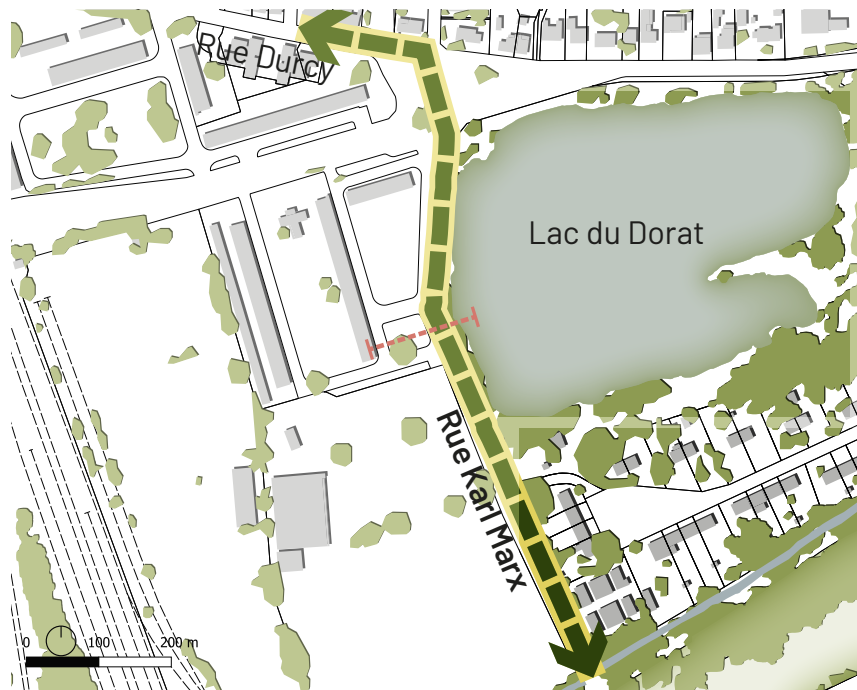


Rue Karl Marx : une promenade entre Étang du Dorat et Parc de l'Estey

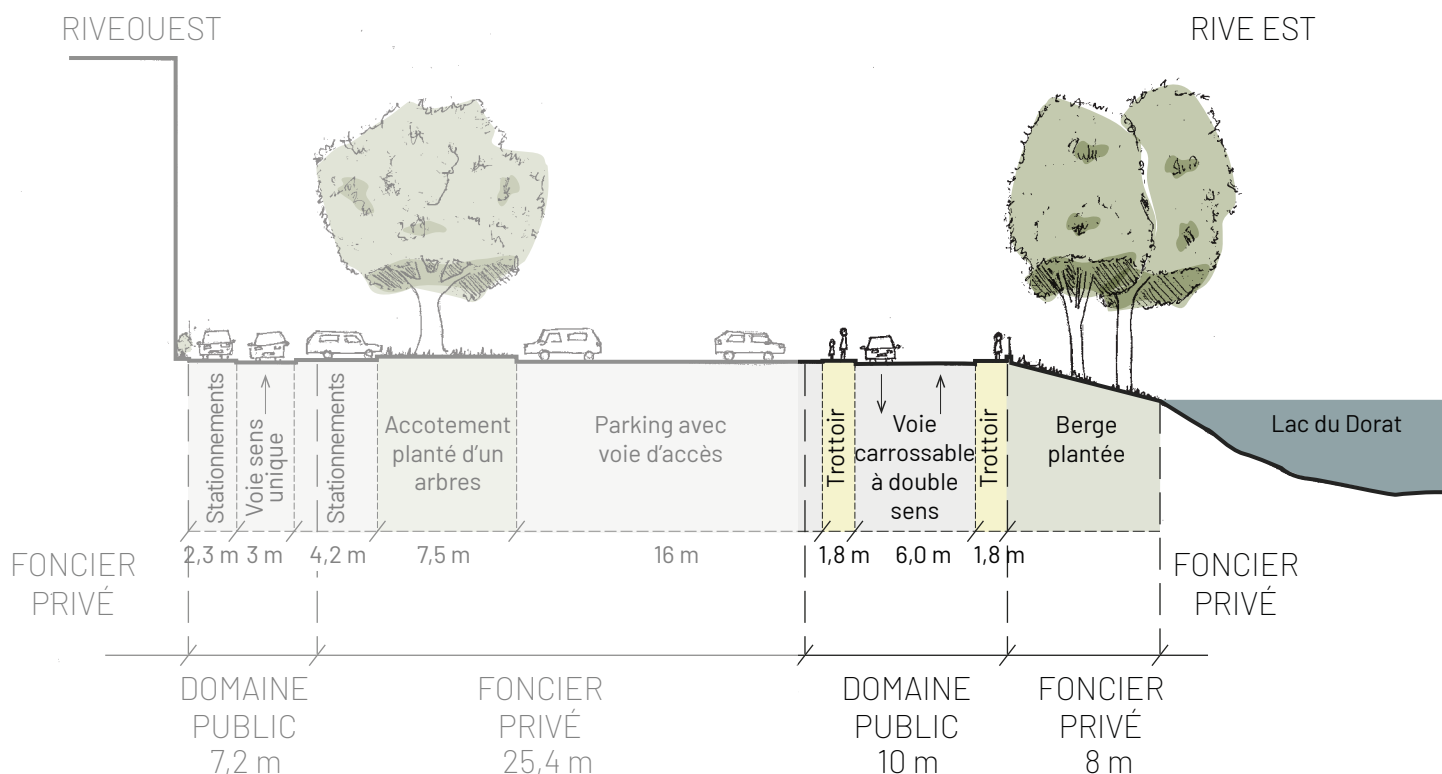
Après avoir traversé la rue Durcy, la Liaison Organique emprunte la rue Karl Marx, bordée au nord par le lac privé du Dorat, avant de rejoindre le parc de l'Estey.

Le lac du Dorat, un atout paysager le long de la rue

- > La rue Karl Marx (350m de long) fait le lien entre la rue Durcy et le Parc de l'Estey.
- > Au nord-est de la rue, le lac du Dorat forme une bordure agréable et paysagère.
- > La rue à double sens passe devant le complexe sportif du Dorat.
- > La rue minérale traverse des accotements composés de parkings attenants à des résidences collectives et d'espaces naturels.
- > La rue de la Cité du Dorat 2, à sens unique, permet de desservir les stationnements des résidences.



ÉTAT EXISTANT



A court terme : aménager une « rue jardin » à sens unique

- > Assurer la mise en œuvre d'une canopée arborée continue entre la rue Durcy et le Parc de l'Estey.
- > Transformer la rue Karl Marx en voie partagée à sens unique, avec croisement des cycles possible.
- > Rendre le piéton prioritaire sur les autres modes de déplacement et adapter le flux de circulation en conséquence (zone de rencontre 20 km/h).
- > Accueillir en rive est un accotement planté de 4,4m de large avec des strates arborées, arbustives et couvre-sol.
- > Accueillir en rive ouest un accotement planté de 1,2 m de large avec des strates arborées, arbustives et couvre-sol.
- > Transformer le stationnement situé en rive ouest de la rue de la Cité du Dorat 2 en trottoir, en y ajoutant un accotement planté d'arbustes afin de compléter et d'élargir celui déjà présent sur le foncier privé adjacent.

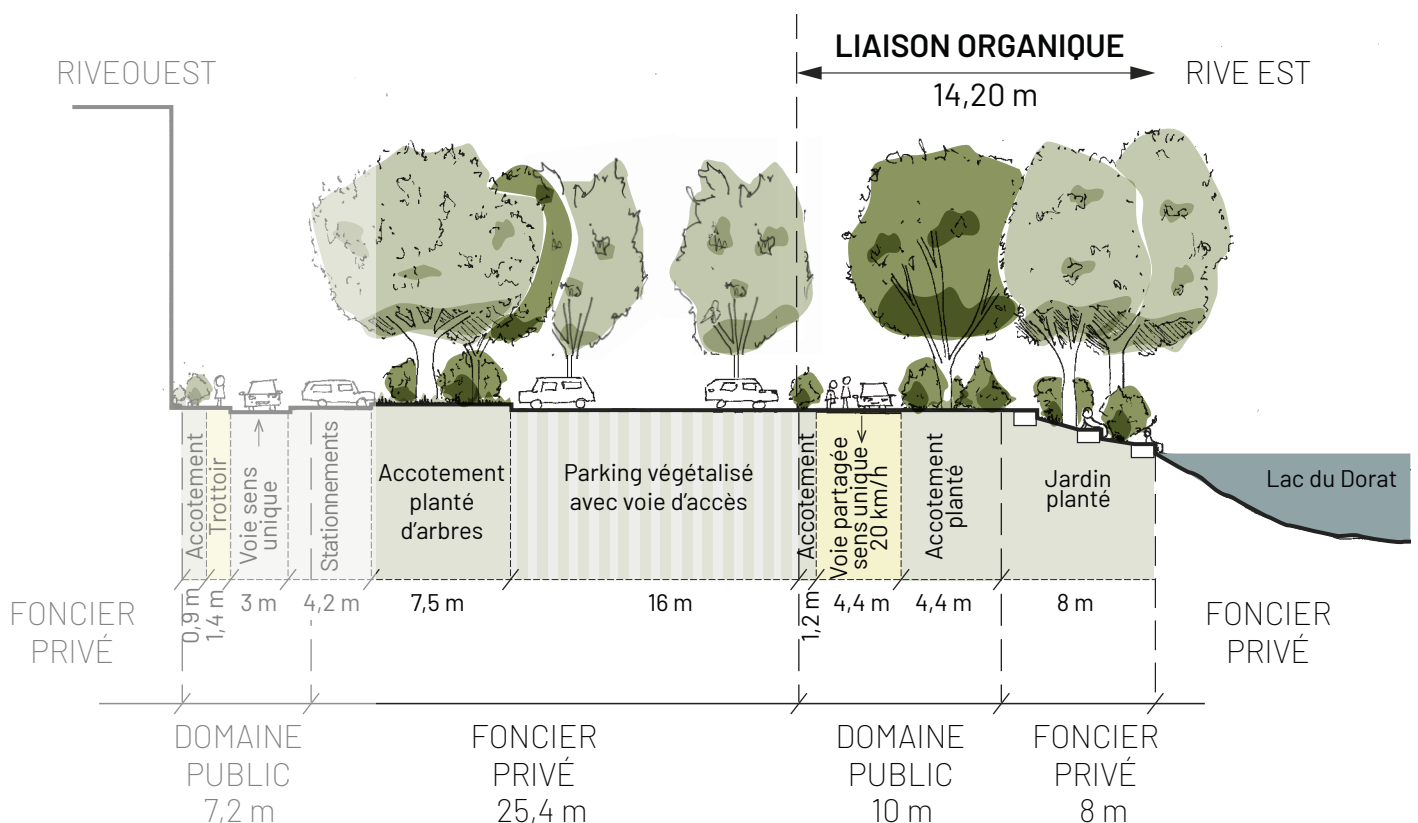


La rue Karl Marx aujourd'hui

À moyen terme : élargir la Liaison Organique par un jardin sur berges

- > Retirer la clôture entre la Liaison Organique et les berges du lac du Dorat, et transformer ces berges en un jardin en terrasses, en renforçant la végétation existante par l'ajout de strates arbustives.
- > Compléter la végétalisation de l'accotement du parking sur le foncier privé par l'introduction de trois strates végétales : arbres, arbustes et prairie.
- > Végétaliser le parking de la Cité du Dorat 2 en alternant les places avec des plantations d'arbres et introduire un revêtement poreux au sol.

ÉTAT PROJETÉ



Av. du Maréchal Leclerc : un lien entre le parc habité des Sécheries et les quais de Garonne

Après avoir traversé le site du lac de Bègles, la LO traverse le parc habité des Sécheries via la rue André Joseph Sire, puis emprunte l'avenue du Maréchal Leclerc avant de rejoindre les berges de Garonne.

Une avenue à caractère routier

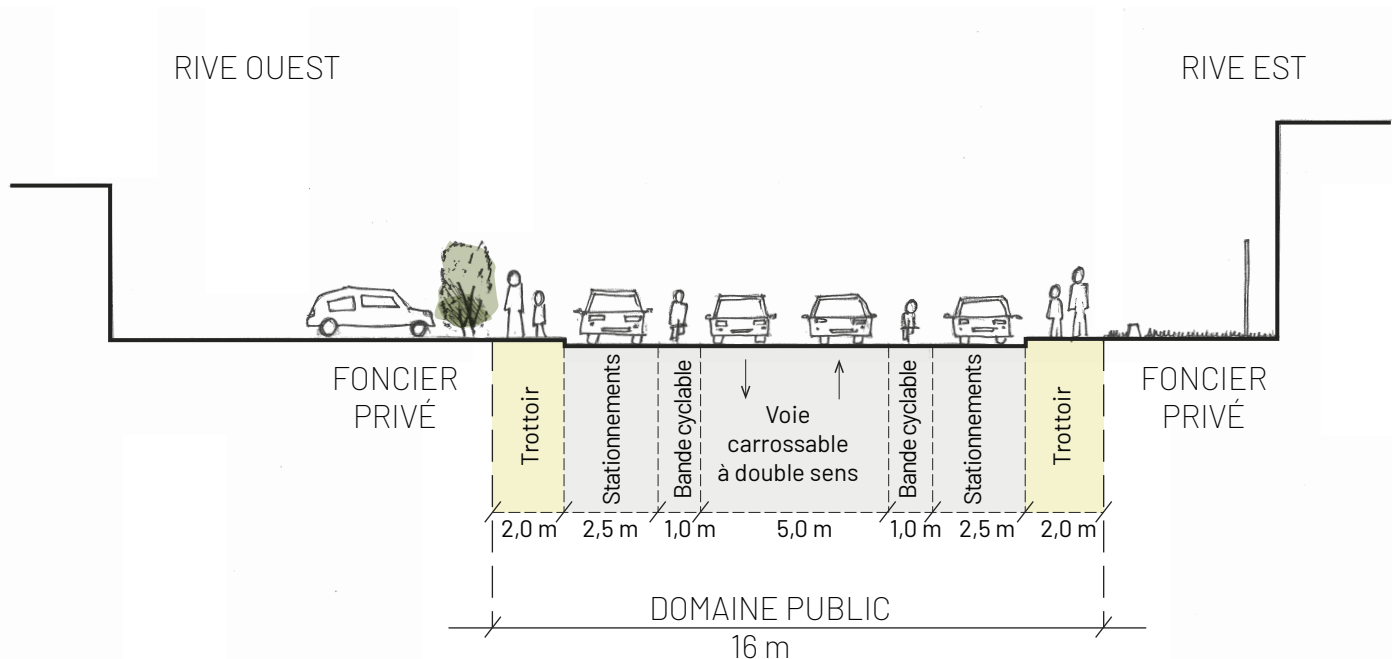
> Le tronçon de l'avenue du Maréchal Leclerc emprunté par la liaison organique mesure **1,2 km**.

> L'avenue traverse une **zone d'activité** très minérale.

> L'avenue a un caractère très **routier**. De chaque côté de la chaussée, on retrouve des **bandes cyclables étroites**, du **stationnement en longitudinal** et un **trottoir**.



ÉTAT EXISTANT



À court terme : apaiser l'avenue par l'aménagement d'une voie piétons / cycles accompagnée d'une végétalisation abondante

> Transformer l'avenue à dominante routière en une rue **agréable** et **apaisée** pour les modes doux.

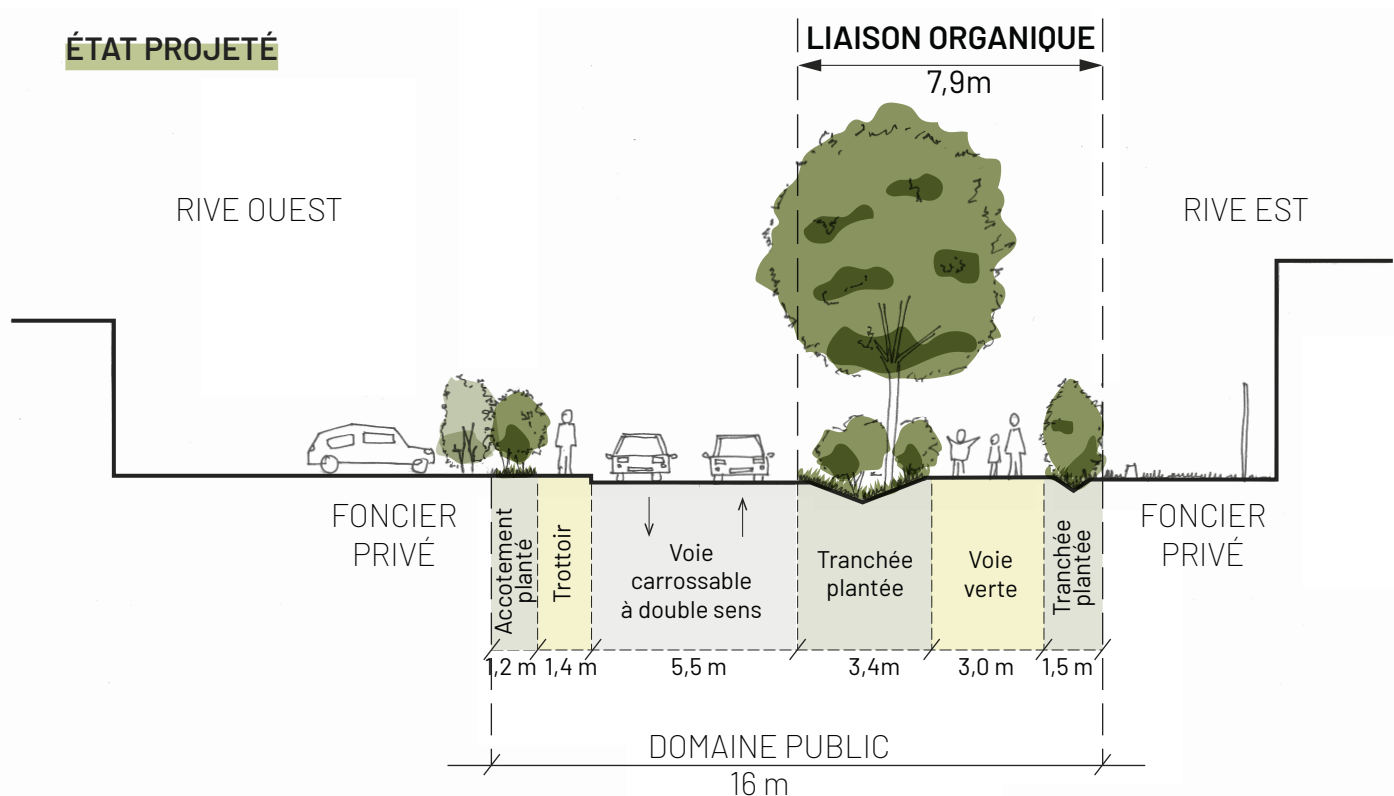
> **Supprimer les places de stationnement** longitudinal afin de libérer de l'espace public. Reporter le stationnement au sein des parcelles d'activités et organiser une mutualisation du stationnement à l'échelle de la zone d'activités.

> **En rive est, aménager une voie piétons / cycles** accompagnée de **tranchées plantées** : l'une de **3,4 m** pour accueillir les trois strates végétales et créer un véritable **corridor écologique** ; l'autre de **1,5 m** planté d'arbustes pour offrir un recul vis-à-vis du foncier privé.

> **En rive ouest, créer un accotement paysager de 1,2 m de large**, composé de strates arbustives et de couvre-sols, afin de mettre à distance les clôtures et d'en améliorer l'aspect visuel.



L'avenue du Maréchal Leclerc aujourd'hui



Conception graphique, crédits dessins et photos : a'urba / sauf mentions précisées
Chef de projet : Frédéric Véron / Sous la direction de Jean-Christophe Chadanson
Equipe projet : Guillaume Bernard, Laurent Dadies, Enola Gaudon, Morane Le Gallic,
Laure Mathieussent, Valentin Ryckebusch